

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 43**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le samedi 14 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles en Oisans, dûment convoqué le 09 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Présents : M. GIRARD Stéphane . NICOLUSSI Laurence BOS Edouard  
HUSTACHE Patrick - PARISSET Marc JOREIN Michel .  
Mme CORRENOZ Clotilde  
Absent : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des indemnités de Conseil et de Budget pour Mme Catherine OSTERMANN, Perceptrice.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la commune doit par délibération décider de verser au Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget pour la durée du mandat, il rappelle également que cette délibération est à prendre lorsque le Receveur quitte son poste et est remplacé.

Il rappelle à l'assemblée, le départ de Monsieur DELAY et de l'arrivée au 22 février 2015 de Madame Catherine OSTERMANN, il convient donc de délibérer l'attribution des indemnités de Madame OSTERMANN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ Décide le paiement des indemnités de Conseil et de Budget 2015 et des années suivantes à Madame Catherine OSTERMANN jusqu'au départ.

**Vote à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

LE Maire,  
GIRARD Stéphane

